

L'info du MOC **Le Trail d'Halloween**

Règlement

INSCRIPTION DEFINITIVE UNIQUEMENT SI LE DOSSIER EST COMPLET : CERTIFICAT MEDICAL CONFORME ET BULLETIN D'INSCRIPTION REMPLI ACCOMPAGNE DU PAIEMENT.

Le dimanche 28 octobre 2012, l'association « Médoc Of Course (MOC) » de Castelnau de Médoc organise sa 8^{ème} course nature : ***Le trail d'Halloween,***

Deux courses se déroulent, en même temps, sur un circuit nature composé essentiellement de chemins :

- Une épreuve individuelle de 15 kms, chronométrée avec classement,
- Une épreuve individuelle de 8 kms, chronométrée avec classement.

Une partie du parcours est commune aux deux épreuves. Le nombre des coureurs est limité à 500 pour le 15 kms et à 250 pour le 8 kms,

Une randonnée de 12 kms est aussi organisée,

Le départ est fixé rue de Campet à Castelnau Médoc à :

- 9h30 pour la randonnée,
- 9h45 pour le 15 kms,
- 10h pour le 8 kms.

Les deux courses sont ouvertes aux licenciés, ou non, **pour les catégories allant de juniors à séniors**. Les catégories sont déterminées sur l'année civile comme le prévoit la FFA. La randonnée est ouverte à tous et les enfants participeront sous la responsabilité des parents.

Chaque concurrent devra remplir les conditions suivantes :

- Avoir pris acte du règlement et rempli le bulletin d'inscription,
- Présenter un certificat médical (ou la photocopie certifiée conforme par l'intéressé) de non contre indication à la course à pieds **en compétition** de moins d'un an, ou être licencié d'une fédération sportive FFA, FF Triathlon, UFOLEP (portant la mention athlétisme ou course hors stade) en cours de validité.

Les organisateurs n'inscriront pas un coureur qui ne remplirait pas l'ensemble de ces conditions, pour toute inscription incomplète, ainsi que les mineurs.

Les inscriptions seront closes le dimanche de la course à 9h15.

Les dossards sont nominatifs, aucun changement de nom sur place. Ils sont à retirer le dimanche au départ de la course de 7h30 à 9h15 ou le samedi au départ de la course de 10h à 16h.

La compétition est couverte par une police d'assurance individuelle accident souscrite auprès de la MAIF n° de police 3157425J.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les blessures, accidents, voire décès, des concurrents, lors de la participation à l'épreuve, sont de leur entière responsabilité. Celle des organisateurs ne pourrait être engagée d'aucune manière dans de tels accidents, ni supposée induite par l'utilisation des informations, conseils ou services proposés par les organisateurs.

La sécurité est assurée par les bénévoles et l'assistance médicale par l'UNASS.

Les droits d'engagement sont fixés à :

- 10 € pour le 15 Kms (12 € le jour de la course)
- 8 € pour le 8 kms (10 € le jour de la course),
- 5 € pour la randonnée (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans).

Les préinscriptions sont possibles et notamment la veille de la course sur le site du départ.

Pas de préinscription pour la randonnée.

Pas d'inscription par téléphone.

Adresse pour la préinscription par courrier :

Thierry Béraud – 3, chemin du Cos – 33480 Listrac Médoc.

Attention : Afin de limiter les problèmes de délai postal, les préinscriptions par courrier ne seront acceptées que jusqu'au jeudi 25 octobre (cachet de la poste),

Les récompenses, le podium.

- Les récompenses seront remises lors du retrait du dossard.
- Un bol de soupe au potiron à tous les concurrents franchissant la ligne d'arrivée ! Cette chaleureuse boisson sera servie dans le gobelet remis à l'arrivée en échange du dossard.

Mais aussi un podium....

Sauf incident technique, les récompenses du podium seront données à partir de 12h30 :

- Pour le 15 kms et le 8 kms un lot pour :
 - les 3 premiers scratchs féminins et masculins,
 - le 1^{er} par catégorie
- Pour le 8 kms : un lot pour les 3 premiers scratch féminins et masculins.
- Mais également pour les 2 plus beaux déguisements.

Les deux épreuves font parties du challenge « Médoc Courses Nature »,

L'ensemble des bénévoles s'efforce de conserver une nature intacte et les ravitaillements sur le

parcours permettent largement aux coureurs de se débarrasser de leurs détritus sans polluer le site. Nous vous remercions de bien vouloir respecter le « zéro déchet ».

Parking sur le site du départ et douches à 2 kms.

LA PARTICIPATION A CE TRAIL D'HALLOWEEN 2012 IMPLIQUE L'ACCEPTATION
EXPRESSE PAR CHAQUE CONCURRENT DU DIT REGLEMENT ;

Bonne Course !